



CH-3003 Berne, OFAC

Référence du dossier : 1/18/18-04

Votre référence :

Notre référence : frt

Dossier traité par : Thomas Frei

Tél. +41 31 325 58 20, Fax +41 31 325 93 24, thomas.frei@bazl.admin.ch

Ittigen, le 26. janvier 2011

Communications techniques; amendement no 85

Vous trouverez ci-après le dernier amendement des Communications techniques avec un récapitulatif des CT mises à jour. Nous vous saurions gré de mettre à jour votre classeur selon la liste suivante:

Titre	Insérer			Supprimer		
	Numéro	Page	Edition	Numéro	Page	Edition
Liste des Communications Techniques en vigueur	00.040-00	1-5	26.01.2011	00.040-00	1-5	20.09.2010
Consignes de navigabilité	02.020-80	2	26.01.2011	02.020-80	1	31.08.2000
Obligation d'emport d'un émetteur de localisation d'urgence (ELT) 406 MHz	20.140-01	5	26.01.2011	20.140-01	5	20.09.2010
Etalonnage des équipements de mesure et de contrôle	73.070-00	6	26.01.2011	73.070.00	4	02.03.1998
Agrément de l'"Annexe nationale" conformément à l'art. 34, al. 1 de l'ordonnance sur la navigabilité des aéronefs (ONAE; RS 748.215.1) aux organismes de maintenance d'aéronefs agréés selon le règlement (CE) no 2042/2003	90.010-10	10	26.01.2011	90.010-10	10	05.08.2008
Licence d'entreprise d'entretien: Réglementation en cas de changement de personnel				90.020-15	3	30.11.1990
Ne correspond plus à l'état actuel						

Nous vous prions d'inscrire l'amendement dans la liste de contrôle des modifications (CT-C 00.000-00).

Toute question relative au présent amendement est à nous adresser par écrit (par e-mail ou courrier).

Avec nos salutations les meilleures.


Christian Hegner, Vice-directeur
Chef division Sécurité technique



Thomas Frei
Section Normalisation, sanctions et registre matricule